cutće, et comme d'ailleurs je ne suis pas versé dans l'art militaire, je ne crois pas que mes paroles pourraient jeter beaucoup de lumière sur le sujet. J'affirme douc, M. l'Orateur, que j'entrevois dans cette union les plus grands avantages pour l'avenir du pays. En premier lieu, elle aura l'effet de rehausser notre idée de la grandeur et de la destinée future de ces provinces et d'élargir le cercle de nos aspirations. Elle ouvrira ensuite une nouvelle carrière à la jeunesse de ce pays en lui offrant l'avantage de parvenir plus facilement à des postes distingués. Le même avantage est réservé à la jeunesse des provinces maritimes, et, en justice pour ces dernières, je n'hésite pas à déclarer que sous le rapport de l'esprit d'entreprise, de l'industrie et de l'intelligence, elles ne sont inférieures à aucune de celles qui doivent former partie de l'union. Leur coopération nous sera d'un grand prix, au point de vue de la prospéritó de ce pays, et, en nous alliant à elles, nous no tarderons pas à voir se développer et mûrir ces idées qui constituent la base des succès et du bonheur d'une grande nation. (Ecoutez!) Et maintenant, M. l'ORATEUR, que j'ai parlé des détails les plus importants qui, à mon avis, doivent nous porter à accepter cette mesure, je vais reprendre mon siége, ne désirant pas voir ce débat se prolonger plus longtemps; ainsi donc, pour les raisons que j'ai énoncées et comme conséquence de mon argumentation, je déclare que j'appuierai de mon vote la motion présentée par l'hon, procurcurgénéral du Haut-Canada, au sujet de l'adoption des résolutions relatives à la confédération des provinces. (Applaudissements.)
M. MCCONKEY-M. l'ORATEUR:-U'est

avec une grande hésitation que je me lève à cette heure avancée de la nuit, mais je croirais manquer à mon devoir et aux obligations que j'ai contractées envers mes commettants, si jo laissais passer ces résolutions sans fairo connaître, au moins en quelques mots, l'opinion que j'entretiens à ce sujet. Or, pour atteindre le but que je me propose, je n'irai pas, M. l'ORATEUR, évoquer de souvenirs historiques, ou troubler les lisses poudreuses des journaux, pour constater les vues partagées par d'autres hommes politiques; non, loin de là; je me bornerai à énoncer les idées que l'étude de ce sujet à fait surgir dans mon esprit. Mais la tache quo j'entreprends est difficile, d'autant plus difficile que les arguments pour et contre la mesure ont été habilement et lon-

guement développés par les membres de cette chambre. Nous avons été, M. l'ORATEUR, les témoins de grands évènements en Canada. L'union en est un ; et bien que, dans le cours de ces dernières années, elle n'ait pas fonctionné à la satisfaction de tous, il n'en est pas moins avéré que sous cette union nous avons grandement prospéré, surtout si l'on songe que neus avons aujourd'hui une population de deux millions et demi. Nous avons également grandi en richesse, en intelligence et en tout ce qui constitue les éléments de la puissance nationale. Mais des difficultés ont surgi entre les provinces en conséquence de ce que le Haut-Canada avait atteint un chiffre de population et de prospérité bien supérieur à celui du Bas-Canada; de là le cri de représentation d'après la population qui se fait entendre depuis dix à douze ans dans l'enceinte de cette chambre. Le Haut-Canada prétendait, et avec justice, qu'on lui faisait une position inférieure; qu'ayant une population excédant celle du Bas de près de 400,000 ames, et contribuant environ les trois quarts des revenus de la province, il avait droit de se voir placé sur un pied d'égalité avec sa sœur-province, et qu'il ne se déclarerait satisfait que lorsque cette concession si équitable lui aurait été faite. Or, M. l'ORATEUR, malgré la justice de cette prétention, le Bas-Canada, avec autant de sincérité, j'ose le dire, et avec non moins de détermination, n'a pas cessé de s'opposer à cette demande. De là les luttes terribles qui se sont produites; de là les trois criscs ministérielles dont nous avons été les témoins pendant les trois dernières aunées. Les partis étant à peu-près d'égale force dans cette chambre, le gouvernement du pays devint impossible : les rouages en étaient arrôtés et les crises rendues à l'état chronique. Mais, M. l'ORATEUR, tout homme bien pensant n'avait pas manqué de voir qu'il fallait absolument chercher une solution à ce difficile problême. Cet état de choses ne pouvait se perpétuer. Aussi, après la défaite de son administration, l'hon. procureur-général du Haut-Canada, je me le rappelle encore, n'hésita pas à avouer, en juin dernier, que le pays était place dans une situation très difficile, ajoutant en même temps que le gouverneur-général avait donné carte blanche au gouvernement, et la faculté de dissoudre les chambres, s'il le jugeait à propos, mais qu'il lui répugnait de recourir à cette mesure, parce qu'il était évident que le résultat des élections ne modifierait aucunement l'attitude des partis;